

## DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE KOGENHEIM DU 14.01.2021

### Urbanisme :

Le conseil municipal :

- décide de lancer la procédure d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal.
- approuve la convention de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique pour la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

### Bâtiments communaux : Centre Sportif

Le conseil municipal décide :

- de nommer le Centre Sportif Intercommunal Kogenheim-Sermersheim suite au transfert du bâtiment de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein vers la commune de Kogenheim : Centre Sportif Kogenheim,
- d'adopter le règlement intérieur d'utilisation et la convention d'occupation,
- d'adopter les tarifs ci-dessous :

### ACTIVITÉS SPORTIVES

#### Tarifs horaires

Associations locales régulières	14 €
Associations extérieures	25 €

### MANIFESTATIONS

#### Tarifs horaires

Associations ou personnes locales

Journée	300 €
Demi-journée	150 €
Week-end (samedi + dimanche)	450 €

Associations ou personnes extérieures

Journée	400 €
Demi-journée	200 €
Week-end (samedi + dimanche)	650 €

### SALLE DE RÉUNION

#### Tarif horaire

Associations régulières	Gratuit
-------------------------	---------

### **Sécurité :**

Le conseil municipal décide d'effectuer tous les 3 ans le contrôle de débit et de pression des points d'eau incendie sur le territoire communal et de confier ces contrôles au Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle.

### **Affaires forestières :**

Le conseil municipal :

- approuve la prévision des coupes à façonner et le programme des travaux de l'année 2021 présenté par l'Office National des Forêts pour les travaux dans la forêt communale de KOGENHEIM après avoir apporté des modifications sur les devis.
- approuve l'état d'assiette pour l'année 2022, sous réserve de pouvoir la modifier fin 2021 lors de son inscription à l'état prévisionnel des coupes.

### **Chasse communale :**

Le conseil municipal, après avis de la Commission Communale Consultative de la Chasse, agréé et valide les dossiers de candidature des 7 associés de M. Claude HERZOG, Président de l'Association de Chasse « Kojnes'Nemrods » et locataire du lot de chasse n°1.

### **Affaires générales :**

Le conseil municipal décide de mettre à jour le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.